



## DISTRIBUTION URBAINE ALIMENTAIRE AU DEPART DU MIN ANGERS

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

JUILLET 2019

Cet appel à manifestation d'intérêt est porté par la SOMINVAL, société d'exploitation du MIN d'Angers et Vivy en partenariat avec ALDEV (Agence de développement économique d'Angers Loire Développement) en vue de préparer la mise en place d'un outil mutualisé de distribution urbaine alimentaire à partir du MIN d'Angers.

#### **Contexte Général**

Les mutations importantes que connaît aujourd'hui le commerce transforment et augmentent les flux logistiques. En parallèle, les collectivités cherchent à améliorer la qualité du fonctionnement urbain et en particulier dans la zone la plus contraignante qu'est le cœur de ville. Des évolutions réglementaires sont attendues dans les prochaines années afin de réguler et limiter les flux et les contraintes liées à ceux-ci (pollution, encombrement de la chaussée, nuisances sonores, etc.).

Dans ce contexte, la mutualisation des livraisons constitue un levier pertinent au côté des évolutions réglementaires permettant d'optimiser et de réduire les flux de la logistique urbaine.

#### **Contexte local**

A côté de programmes structurants pour la Ville d'Angers comme « Imagine Angers », « Cours St Laud », « Cœur de Maine » ou de la réalisation de la seconde ligne de tram, les élus d'Angers Loire Métropole se sont interrogés sur les nouvelles formes de logistiques urbaines à mettre en œuvre afin de parvenir à une mobilité urbaine plus fluide, accessible, durable et au service de l'aménagement et du commerce.

C'est dans ce cadre qu'une première analyse a été réalisée en 2017 concernant le cœur de la ville d'Angers. Un recueil des besoins des intervenants et habitants a été obtenu. En 2018, en utilisant ce recueil des besoins, l'ensemble des acteurs ont coconstruit des solutions communes pour une nouvelle logistique urbaine à Angers.

Celles-ci comportent des démarches d'expérimentation sur 5 thématiques de la logistique urbaine qui doivent permettre à Angers de généraliser par la suite des solutions qui marchent.



Un des axes retenus est la mise en place d'une plateforme de mutualisation des livraisons alimentaires urbaines à partir du MIN.

En effet, la localisation du MIN d'Angers à proximité immédiate du centre-ville d'Angers lui confère une grande légitimité en lien avec les entreprises du MIN. Le MIN d'Angers est délégataire d'une DSP d'Angers Loire Métropole sur son site actuel jusqu'en juin 2036. La démarche poursuivie est en cohérence avec la stratégie écologique et énergétique adoptée par le conseil d'Angers Loire Métropole le 17 juin 2019.

### **Ambition de la SOMINVAL et des entreprises du MIN**

La SOMINVAL se positionne comme le pilote de la plateforme de mutualisation des livraisons des opérateurs du MIN d'Angers.

L'objectif est double :

- Conforter le MIN d'Angers et ses concessionnaires dans la dimension logistique dit du dernier kilomètre en direction principalement de la zone urbaine / centre-ville d'Angers.
- Permettre aux entreprises du MIN d'être plus compétitives et attractives. Le principal objectif de cet outil de mutualisation est la baisse des coûts de livraison ainsi que l'anticipation des contraintes réglementaires urbaines.

### **Situation actuelle :**

Pour cela, une enquête a été effectuée lors du premier semestre 2019 auprès de 16 opérateurs alimentaires du MIN d'Angers susceptibles de s'impliquer dans ce projet.

Les résultats globaux sont les suivants :

- 16 entreprises ont répondu
- 67 véhicules (4,2 en moyenne) dont 73 % de moins de 3,5 T. 27 % bi-températures et 36 % frigo. 65 % en propriété et 35 % en location
- 63 ETP dont 51 % uniquement chauffeurs
- Périmètre : livraisons en hypercentre et centre : majoritaires pour 4 entreprises. Nulles pour ou faibles pour 6 entreprises. A l'échelle de l'agglomération de façon très large. Département pour 2 entreprises.
- 15 000 tonnes livrées par an (4000 tonnes de sec / 3000 tonnes de froid négatif et 8000 tonnes de froid positif)
- 30 000 Km/semaine
- 62 % souhaitent un enlèvement dans leur entreprise et seules 18 % accepteraient un dépôt en CDU
- Adhésion au projet : 18 % très favorables – 50 % favorables – 19 % attendent une proposition – 12 % défavorables
- Interrogation sur la perte de relation avec le client au travers du chauffeur
- Demande forte de confidentialité des données



### **Plateforme de mutualisation :**

En prenant appui sur le résultat de l'enquête réalisée et sur les besoins détaillés de chaque entreprise, les candidats retenus dans le cadre du présent AMI affineront avec les entreprises, une logistique mutualisée des livraisons des entreprises alimentaires du MIN sera mise en place avec un objectif de qualité de service et de réduction des coûts. Le respect des normes alimentaires et en particulier de la chaîne du froid est impératif.

La SOMINVAL sera pilote de l'outil informatique et propriétaire des données de cette plateforme de mutualisation. Ces éléments seront mis à disposition de l'entreprise gestionnaire dans des conditions financières à définir (redevances fixe et variable). Cette organisation a pour but de garantir la confidentialité des données clients transmises par les entreprises expéditrices.

L'outil informatique permettra une interface entre les données des entreprises du MIN et le futur exploitant du CDU alimentaire.

Trois périmètres de mutualisation ont été définis :

- Périmètre 1 : (voir carte annexée qui pourra être modifiée) / engagement de mutualisation à 100 % des livraisons des entreprises du MIN
- Périmètre 2 : Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole hors zone centre-ville d'Angers / engagement progressif de mutualisation à définir avec les entreprises du MIN d'Angers
- Périmètre 3 : Hors Angers Loire Métropole / exclu dans un premier temps

Les entreprises du MIN souhaitent que l'enlèvement des livraisons soit réalisé dans leur propre établissement. Il n'est pas prévu à l'origine de créer un CDU physique. Cependant, un local physique pourrait être loué à l'opérateur (sous réserve de nos disponibilités immobilières) choisi si des entreprises alimentaires hors MIN venaient à utiliser la mutualisation au départ du MIN.

La solution mise en place intégrera un volet de reverse logistique dont le détail reste à définir avec l'opérateur choisi pour que les véhicules évitent des retours au MIN à vide.

Un engagement formel d'adhésion sera signé par chaque entreprise du MIN adhérente de la plateforme pour une durée minimale de deux ou trois ans.

La Sominval se réserve la possibilité de créer une société dédiée pour gérer la plateforme de mutualisation.

### **Objet de l'AMI**

L'objectif de l'AMI est de présélectionner un à trois candidats à l'exploitation du CDU alimentaire du MIN d'Angers.

Après les avoir sélectionnés, les candidats auront accès aux données déjà collectées et aux entreprises du MIN pour qu'ils remettent une offre de gestion déléguée de la plateforme de mutualisation des transports alimentaires à partir du MIN. Au vu des offres réunies, la Sominval sélectionnera le candidat retenu.



### **Entreprises ou groupements recherchés :**

Les entreprises ou groupements recherchés sont les candidats à l'exploitation du futur centre de distribution urbain alimentaire du MIN d'Angers.

Le profil des entreprises ou groupements d'entreprises est le suivant :

- Prestataire de service logistique frigorifique (froid positif et négatif)
- Transporteur frigorifique de produits alimentaires (froid positif et négatif)
- Possibilité de groupement avec désignation d'un chef de file

### **Calendrier**

Le calendrier du présent AMI est prévu comme suit :

- 8 juillet 2019 : lancement de l'AMI
- 19 septembre 2019 avant 12 h : date limite de dépôt des manifestations d'intérêt
- 25 septembre 2019 : annonce des entreprises sélectionnées
- 30 septembre 2019 : Signature d'un accord de confidentialité avec les entreprises sélectionnées.
- Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2019 : Diffusion des données collectées, mise en relation avec les entreprises du MIN d'Angers
- 29 novembre 2019 avant 12 h 00 : Remise par les entreprises sélectionnées de leur offre pour l'exploitation du CDU Alimentaire
- 18 décembre 2019 : Décision d'attribution de l'exploitant
- 2 Mars 2020 (à affiner avec l'exploitant retenu) : démarrage de la plateforme de mutualisation.

### **Critères de sélection**

La sélection s'appuiera sur les critères suivants :

- Présentation de l'entreprise ou des entreprises du groupement,
- Références de l'entreprise ou des entreprises du groupement sur la logistique urbaine / mutualisation des livraisons,
- Préciser les motivations vous amenant à répondre à cet appel à manifestation d'intérêt
- Capacité du prestataire à reprendre tout ou partie des conducteurs ainsi que tout ou partie de la flotte de véhicule des entreprises s'engageant dans le CDU alimentaire et que ces entreprises ne souhaitent pas conserver en leur sein.
- Capacité à mettre en œuvre une flotte de véhicules propres : électrique, GNV, tri-porteur, etc.
- Capacité pour le(s) futur(s) exploitant(s) d'agréger des flux de livraison alimentaire hors périmètre du MIN d'Angers pour rentabiliser l'exploitation
- Capacité à intégrer la gestion et la reprise des emballages consignés et non consignés
- Engagement et capacité à démarrer l'exploitation de la plateforme de distribution lors du premier trimestre 2020
- Situation économique et financière de(s) entreprises(s) et capacité à financer le dispositif



Un Comité de sélection sera mis en place. Il sera composé de :

- ✓ 3 représentants de la SOMINVAL
- ✓ 2 représentants d'ALDEV (Angers Loire Développement)
- ✓ 3 représentants des entreprises du MIN engagées dans la réflexion au 19 septembre 2019.

### **Comment manifester votre intérêt**

Le dossier de manifestation d'intérêt devra être transmis avant le 19 septembre 2019 à 12 h par voie électronique à l'adresse mail suivante : [sominval@sominval.fr](mailto:sominval@sominval.fr)

Toute entreprise candidate peut visiter le MIN en prenant rendez-vous avec Mme GINTRAND ou M. BOURASSEAU ou Mme MARCHAND au 02 41 31 19 19.

## **INFORMATIONS SUR LA SOMINVAL**

### **Juridique et Financier :**

La Sominval est une SEM dont les actionnaires principaux sont Angers Loire Métropole (31 %), le conseil départemental de Maine et Loire (31 %), la Caisse des Dépôts et Consignations (25 %). La Sominval est titulaire d'une délégation de service public d'Angers Loire Métropole jusqu'au 30/06/2036. La Sominval a réalisé en 2018 un CA de 2,8 M€ et un bénéfice de 46 K€ avec un effectif de 12 salariés (10 sur Angers et 2 sur Vivy).

### **Gestion de deux sites Angers et Vivy :**

- 59.000 m<sup>2</sup> de surfaces bâties sur 14,4 ha de foncier
- 30.000 m<sup>3</sup> d'entrepôts frigorifiques à exploiter
- Gestion des activités du MIN (organisation, administration et animation des marchés)

### **Chiffres clés à fin 2018 du MIN Angers Vivy :**

- ❖ 77 entreprises
- ❖ 143 000 K€ de chiffre d'affaires réalisé par les entreprises
- ❖ 150 000 tonnes commercialisées
- ❖ 535 emplois
- ❖ Taux d'occupation à 89 % des surfaces

### **Documentation consultable :**

- ❖ Le rapport d'activité 2018 est en ligne sur [www.sominval.fr](http://www.sominval.fr)
- ❖ Conclusions des études sur la logistique urbaine (2017-2018)